

disposition ne sera pas simplement dénommée indication, l'omission d'enlever l'avis préalable de l'auditeur d'invalider une ordonnance, résolution ou contrat de paiement, mais si l'auditeur omet d'envoyer son avis, il sera comparable à un aveu de faute, et pourra être destiné. L'auditeur tiendra dans son bureau un record de l'envoi de cet avis par la main.

Sec. 44. Il sera illégal, sous peine d'une amende qui n'excédera pas cinquante dollars (\$50), et à défaut du paiement, d'un emprisonnement de pas moins de deux mois, pour chaque offense, par la même personne, de poser un barrage, voie fermée, dans les rues, poteaux de télégraphes, de téléphone, d'éclairage électrique ou de faire d'autres améliorations dans les rues ou sur les trottoirs ou voies publiques ou terrains de la ville, sans que les lignes ou niveaux aient été fournis par leoyer de la ville, et ces constructions illégales seront considérées une nuisance et pourront être démolies.

## BUREAU DE SANTÉ.

Sec. 45. Par et avec l'aviso et le consentement du Conseil, le Maire nommera trois médecins praticiens réguliers et deux citoyens connus, résidents de ladite ville, pour administrer le Bureau de Santé de ladite corporation. Les membres de ce Bureau s'organiseront de suite en dirigeant leur président, secrétaire et un officier exécutif qui soit une garantie de réputation, lequel sera connu sous le nom officiel de santé. Le Bureau restera en fonction pendant quatre ans, à la condition qu'une réorganisation n'en soit pas ordonnée par un vote des deux tiers des membres du Conseil. Le Bureau de santé aura le pouvoir, pourvu qu'il ne soit pas en conflit avec les actes du Conseil de Ville, d'adopter des ordonnances pour l'exécution des lois et règlements, et la suppression des maladies, pestes, glèbes et infestations; de défaire et de réprimer les maladies dangereuses à la population publique; de receillir et de noter des statistiques sur la vie; et d'imposer des pénalités par des amendes n'excédant pas cent dollars ou des emprisonnements n'excédant pas vingt jours; et pourra fixer raisonnablement des honoraires pour créer un fonds destiné à mettre en vigueur les objets ci-dessus indiqués. Les procédures du Bureau de Santé seront publiées dans le journal officiel de la ville. Le Conseil fixera et établira le traitement de l'officier de santé, et alourdra des fonds qui seront placés à la disposition du Bureau pour le mettre à même de remplir efficacement ses fonctions.

Le juge de ville, et, jusqu'à ce que ce fonctionnaire soit élu, le maire, aura juridiction pour punir les violateurs des ordonnances du Bureau de Santé; et il sera du devoir dudit fonctionnaire de diriger sur la plainte de l'officier de santé.

## ÉLECTIONS.

Sec. 46. L'élection du maire et des conseillers se fera conformément aux lois d'élections de l'Etat; et il sera du devoir des officiers d'Etat de remplir, en tenant ces élections municipales, les fonctions exercées par eux dans les élections d'Etat. L'enregistrement ouvert sera pour l'enregistrement des votants dans la ville de Baton Rouge, pendant au moins dix jours avant chaque élection; et il fournira les listes de tous les nécessaires et remplira telles autres devoirs qui pourront être requis de lui, de la façon indiquée dans les lois d'élections; et pour ses services, il ne recevra pas plus de soixante dollars pour chaque élection.

Sec. 47. L'élection générale municipale aura lieu le premier mardi d'avril 1902, et toutes les quatre années après cela. Tous les électeurs choisis par une pluralité des voix données, et serviront pendant quatre années à donner des élections, ou jusqu'à ce que deux successeurs soient élus et assentifiés.

Sec. 48. Ils seront des officiers "commissionnés" par le Gouverneur de l'Etat; mais l'élection des officiers de ville pourra être contestée de la façon prévue par la loi relative à la contestation des élections des officiers de paroisse.

Sec. 49. Le second mardi suivant l'élection, le Conseil tiendra sa première réunion à l'Hôtel de Ville, à quelle réunion le Maire et les Conseillers enregistreront leur certificat d'élection et leur mandat d'office. Dès lors ils entreront dans l'exercice de leurs devoirs officiels. Leurs prédécesseurs leur remettront tous les livres, papiers, programmes, argent et comptes appartenant à leurs bureaux.

Sec. 50. Le Maire et autres officiers élus sont nommés en vertu de cette loi, ayant d'entrer dans l'exercice de leurs devoirs, prendre le serment requis par l'article 160, et la constitution de l'Etat; et alors le serment qu'ils posséderont les qualifications de leur emploi respectif sera prononcé par le mandat du maire, ou par un conseiller, du juge de cité ou de constable, elle sera remplie par une élection de vive voix par le conseil, d'un citoyen ayant les qualifications requises pour les emplois, et la personne à laquelle échoira l'emploi, en qualité d'agent, servira pendant le terme non expired.

Sec. 52. Tous les fonctionnaires nommés par le conseil seront destinés à son gré. Les nominations de cette section ne s'appliqueront pas au Bureau de santé et aux publics.

Sec. 53. Tant droit, titre, ou intérêt de la Ville de Baton Rouge, tels qu'ils existent à toutes sortes, héritages, parts, hâches et autres propriétés quelle qu'en soit la description, et où qu'elles soient situées, et toutes marchandises, effets, argent, dettes dues, demandes, bourse, obligations, jugements, biens, actions et droits, des actions, comptes, livres et manuscrits sont ici donnés à la ville de Baton Rouge, telle qu'elle est incorporée par cette loi, et à l'Etat de la Louisiane et au Comté Municipal de Baton Rouge, comme il possède cette loi, tous les pouvoirs, franchises, priviléges et immunités possédés ou dont la jouissance est laissée au maire, le choix d'hommes et autres officiers pour la ville de Baton Rouge, comme ils sont maintenant constitués, cesseront, et sont placés entre les mains des fonctionnaires de la ville de Baton Rouge, comme les constitue cette loi.

## FONDS DE RÉSERVE.

Sec. 54. Le Conseil de Ville, dans son budget de 1899, et dans chaque budget annuel, adhérant adopté d'après un paiement final de toutes les dettes de la ville, pourra à son fonds de réserve de pas moins de quinze cents dollars. Ludit fonds de réserve sera exclusivement affecté au paiement de la dette de la ville, comme l'indiquera le Conseil.

## TABLEAU.

Sec. 55. La première élection en vertu de cette loi aura lieu le premier mardi d'avril 1902; et tous les fonctionnaires remplaçant des officiers sous le gouvernement actuel de la ville de Baton Rouge, continueront l'exercice de leurs fonctions, et étaient attitrés, sujets aux dispositions de cette

loi, jusqu'à ce que ladite élection ait lieu, et que leurs successeurs aient qualifié.

Quand les places de juges de paix et de constables de paixier et du second constable de ladite paroisse deviennent vacantes, en vertu des dispositions de cette loi, le Conseil, de suite, dira un juge et un constable de cité, qui rempliront leurs devoirs et recevront les émoluments auxquels il est pourvu pour ces officiers, par cette loi. Ils garderont leurs fonctions jusqu'à la première élection, conformément à cette loi, et que leurs successeurs aient qualifié, jusqu'à ce que les places deviennent vacantes. La Maire aura jurisdiction pour toutes les violations des ordonnances de ville, et remplira les effectifs d'un magistrat de police. Pendant ce temps-là, il recevra son traitement actuel.

Sec. 56. Toutes fois qu'on parties de lois contraires à celle-ci, sont ici révolées.

S. P. HENRY,  
Orateur de la Chambre des Représentants,

R. H. SNYDER,  
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 14 juillet 1898.  
MURPHY J. FOSTER,  
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane  
Copie conforme.

JOHN T. MICHEL,  
Secrétaire d'Etat.

## Bulletin Financier.

Mercredi, 5 octobre 1898.

## COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jusqu'à cette date..... \$4,758,198.00 \$532,243.00  
Même temps de la semaine dernière..... 4,027,478.00 435,273.00

## MARCHÉ MONÉTAIRE.

NOVEMBRE-OCTOBRE..... \$4,800.6.90  
20 francs..... \$3,500.16.60  
100 francs..... \$1,400.16.60  
Piastres espagnoles..... 97.70  
Orfèvre americano..... 97.97-98  
Argent multe americano..... 52.64  
Dollars mexicains..... 42.16  
Bols peruvians..... 42.16  
Peso boliviens, par A. Bille de la Banque d'Angle..... \$4,800.6.90  
TERRA..... \$1,544.19.16  
LOMBARDI..... 154.19.16  
TAXES DE LA BANQUE D'AMERICA..... 3.00  
Conseil pour l'argent 109.13.16  
TAXES..... 1.10  
BANCS..... 102.35.

## ARGENT ET MÉTALLES (FAK OMCH - LOMBARDE).

LONDRES..... 27.15.16  
New York 61.62.

## CHANGEMENT.

LA STEPHENSON EST. 480.04.80  
Commercial (60 jours)..... 485  
Traite de banques (à vue)..... 485  
Les FRANCS sont stables  
Livre sterling, par A. Bille de la Banque d'Angle..... 5.25-6  
Banques étrangères (à vue)..... 5.21-4  
BRÉSIL-MARQUES-93%.

## LE CHANGE A VUE SUR NEW-YORK

et calme..... \$1.25 d'esc.

Traites de commerce \$1.25 d'esc.

Traites de banques 50c de prime.

## VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Aujourd'hui 10 A. M. .... 105  
Ventes entre les appels..... 106  
5000 City 4....

## ACTIONS ET BONS.

Dernières séries du N. O. Stock Exchange..... Valeur Offre Dame de  
Shamus & Banking Co..... 100  
Olivier..... 100  
Hermann..... 100  
Hermann National..... 100  
Lombard..... 100  
Lombard National..... 100  
People's..... 100  
People's National..... 100  
People's National..... 100  
People's National..... 100  
Toutou..... 100  
U.S. National..... 100  
U.S. National..... 100  
Walter National..... 100  
Walter National..... 100

## COMPTOIR D'ÉCHANGES.

Commercial (60 jours)..... 480.04.80  
Traite de banques (à vue)..... 485

## LES FRANCS sont stables

London Bank..... 5.25-6

Banques étrangères (à vue)..... 5.21-4

BRÉSIL-MARQUES-93%.

## LE CHANGE A VUE SUR NEW-YORK

et calme..... \$1.25 d'esc.

Traites de commerce \$1.25 d'esc.

Traites de banques 50c de prime.

## VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Aujourd'hui 10 A. M. .... 105  
Ventes entre les appels..... 106  
5000 City 4....

## ACTIONS ET BONS.

Dernières séries du N. O. Stock Exchange..... Valeur Offre Dame de  
Shamus & Banking Co..... 100  
Olivier..... 100  
Hermann..... 100  
Hermann National..... 100  
Lombard..... 100  
Lombard National..... 100  
People's..... 100  
People's National..... 100  
People's National..... 100  
Toutou..... 100  
U.S. National..... 100  
U.S. National..... 100  
Walter National..... 100  
Walter National..... 100

## COMPTOIR D'ÉCHANGES.

Commercial (60 jours)..... 480.04.80  
Traite de banques (à vue)..... 485

## LES FRANCS sont stables

London Bank..... 5.25-6

Banques étrangères (à vue)..... 5.21-4

BRÉSIL-MARQUES-93%.

## LE CHANGE A VUE SUR NEW-YORK

et calme..... \$1.25 d'esc.

Traites de commerce \$1.25 d'esc.

Traites de banques 50c de prime.

## VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Aujourd'hui 10 A. M. .... 105  
Ventes entre les appels..... 106  
5000 City 4....

## ACTIONS ET BONS.

Dernières séries du N. O. Stock Exchange..... Valeur Offre Dame de  
Shamus & Banking Co..... 100  
Olivier..... 100  
Hermann..... 100  
Hermann National..... 100  
Lombard..... 100  
Lombard National..... 100  
People's..... 100  
People's National..... 100  
People's National..... 100  
Toutou..... 100  
U.S. National..... 100  
U.S. National..... 100  
Walter National..... 100  
Walter National..... 100

## COMPTOIR D'ÉCHANGES.

Commercial (60 jours)..... 480.04.80  
Traite de banques (à vue)..... 485

## LES FRANCS sont stables

London Bank..... 5.25-6

Banques étrangères (à vue)..... 5.21-4

BRÉSIL-MARQUES-93%.

## LE CHANGE A VUE SUR NEW-YORK

et calme..... \$1.25 d'esc.

Traites de commerce \$1.25 d'esc.

Traites de banques 50c de prime.

## VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Aujourd'hui 10 A. M. .... 105  
Ventes entre les appels..... 106  
5000 City 4....

## ACTIONS ET BONS.

Dernières séries du N. O. Stock Exchange..... Valeur Offre Dame de  
Shamus & Banking Co..... 100  
Olivier..... 100  
Hermann..... 100  
Hermann National..... 100  
Lombard..... 100  
Lombard National..... 100  
People's..... 100  
People's National..... 100  
People's National..... 100  
Toutou..... 100  
U.S. National..... 100  
U.S. National..... 100  
Walter National..... 100  
Walter National..... 100

## COMPTOIR D'ÉCHANGES.

Commercial (60 jours)..... 480.04.80  
Traite de banques (à vue)..... 485

## LES FRANCS sont stables

London Bank..... 5.25-6

Banques étrangères (à vue)..... 5.21-4

BRÉSIL-MARQUES-93%.

## LE CHANGE A VUE SUR NEW-YORK

et calme..... \$1.25 d'esc.

Traites de commerce \$1.25 d'esc.

Traites de banques 50c de prime.

## VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Aujourd'hui 10 A. M. .... 105  
Ventes entre les appels..... 106  
5000 City 4....

## ACTIONS ET BONS.

Dernières séries du N. O. Stock Exchange..... Valeur Offre Dame de  
Shamus & Banking Co..... 100  
Olivier..... 100  
Hermann..... 100  
Hermann National..... 100  
Lombard..... 100  
Lombard National..... 100  
People's..... 100  
People's National..... 100  
People's National..... 100  
Toutou..... 100  
U.S. National..... 100  
U.S. National..... 100  
Walter National..... 100  
Walter National..... 100